

FICHE 1

CLASSEMENTS DES EQUIPES

Règlements généraux : classement des équipes

225.2 Compétitions nationales

225.205.2 Classement des équipes

D Classement inter groupes dans des championnats comportant plusieurs groupes.

Que les groupes comporte le même nombre d'équipes ou pas, le classement des diverses équipes classées au même rang sera effectué :

- a) au nombre de points moyen
- b) au goal-average moyen
- c) en cas d'égalité complète, par tirage au sort

Explications : On recherche à simplifier les règles et à écrire une règle qui gère les deux cas. Si les groupes comportent le même nombre d'équipes et, si les groupes comportent un nombre d'équipe différent. Dans les 2 cas, actuellement, on ne tient pas compte des victoires mais seulement du goal-average moyen

Proposition de ré écriture de l'alinéa D : le c) passe d) et on réécrit le c)

D) Classement inter groupes dans des championnats comportant plusieurs groupes, que les groupes comportent le même nombre d'équipes ou pas, le classement des diverses équipes au même rang s'effectue de la manière suivante :

- a) au nombre de points parties moyen*
- b) au goal-average moyen*
- c) au nombre de points marqués moyen*
- d) en cas d'égalité complète, par tirage au sort*